



ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°2024/1146T

Modification de l'arrêté n°2024/1026T du 7 octobre 2024, portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation, dans le cadre des travaux de dévoiement des réseaux AEP et EU pour le projet TRAM13, sis rue de la Bruyère et avenue de Versailles, à Poissy, du 7 octobre 2024 au 24 décembre 2024

Le Maire,

Vu la demande en date du 29 octobre 2024, par laquelle la Société SADE CGTH sollicite une modification des dates des mesures de restriction du stationnement et de circulation, afin d'effectuer des travaux de dévoiement des réseaux AEP et EU pour le projet TRAM13, sis rue de la Bruyère et avenue de Versailles, à Poissy, du 7 octobre 2024 au 24 décembre 2024,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté temporaire n°2024/1026T du 7 octobre 2024, portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation, dans le cadre des travaux de dévoiement des réseaux AEP et EU pour le projet TRAM13, sis rue de la Bruyère et avenue de Versailles, à Poissy, du 7 octobre 2024 au 24 décembre 2024,

Vu l'arrêté permanent n° 2022/800P du 4 juillet 2022, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Considérant que dans le cadre du projet TRAM13, des travaux de dévoiement des réseaux AEP et EU sont réalisés par la Société SADE CGTH, sis rue de la Bruyère et avenue de Versailles à Poissy, du 7 octobre au 24 décembre 2024,

Considérant que la Société SADE CGTH souhaite une modification des dates de phasages des travaux,

Considérant qu'il convient modifier l'arrêté temporaire n°2024/1026T du 7 octobre 2024, afin d'acter cette modification,

ARRÊTE :

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté temporaire n°2024/1026T du 7 octobre 2024, est modifié comme suit:

Les dates du « 7 octobre 2024 au 13 novembre 2024 » sont remplacées par les dates du « 7 octobre 2024 au 29 novembre 2024 ».

Article 2 :

Ainsi, du 7 octobre 2024 au 29 novembre 2024, dans le cadre des travaux de dévoiement des réseaux AEP et EU pour le projet TRAM13, rue de la Bruyère, à Poissy :

- La société SADE CGTH devra mettre en place une déviation pour les piétons de part et d'autre des travaux,
- La circulation sera interdite, rue de la Bruyère entre l'avenue de Versailles et l'avenue Fernand Lefebvre, à Poissy,

Les véhicules seront déviés par :

- L'avenue de Versailles, le boulevard Gambetta, le boulevard Devaux.
- L'avenue du Général Eisenhower, l'avenue Fernand Lefebvre.
- L'avenue Fernand Lefebvre sera mise en alternat de circulation pendant toute la durée des travaux.

Les accès aux groupes scolaires et associations de l'avenue Fernand Lefebvre seront maintenus.

Article 3 :

Les autres dispositions de l'arrêté temporaire n°2024/1026T du 7 octobre 2024, restent inchangées et demeurent applicables, et notamment les autres travaux prévus du 12 novembre au 24 décembre 2024 aux articles 2, 3, 4, 5 de l'arrêté temporaire n°2024/1026T du 7 octobre 2024.

Article 4 :

Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage, ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Poissy, le 31 octobre 2024

**Pour le Maire et par délégation,
Georges MONNIER**

#signature#

**Le Deuxième Adjoint,
Délégué aux espaces publics,
À la propreté urbaine et à la commande publique**

Document publié sur le [site de la ville](#) le 06/11/2024